

**CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVILLY EN ARGONNE**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 28 janvier 2025**

Ouverture de séance à 20h00 sous la Présidence du Maire Alain JEANNESSON

L'an deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Neuville en Argonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M Alain JEANNESSON.

Membres présents : M. JEANNESSON Alain, M. JOLY Nicolas, Mme ROUSSELOT Marie-Christine, M. BONTEMPS Joel, M. DETANTE Florian, M. FERAUX Guy, M ROUSSEL Claude, M. JACQUEMET Vincent, Mme CHARLENT Ghislaine

Procuration : M. COLLET Damien ayant donné pouvoir à M ROUSSEL Claude

Absents : M HINGREZ Olivier

*Secrétaire de séance* : M DETANTE Florian

**ORDRE DU JOUR**

- 1-PLAN DE FINANCEMENT REFECTION TOITURE MAIRIE**
- 2-ANALYSE DES OFFRES VIDEOPROTECTION**
- 3-SOLIDARITE A LA POPULATION DE MAYOTTE**
- 4-ADHESION RGPD**
- 5-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**1-PLAN DE FINANCEMENT REFECTION TOITURE MAIRIE**

Lors de la dernière réunion, il a été décidé de faire la réfection de la toiture de la mairie sur l'exercice 2025.

Les membres du CM souhaitent déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de la DETR 2025.

M le Maire propose également le dépôt d'une demande auprès de la Région Grand Est au titre de la nouvelle mesure : coup de pouce rural. Il expose aux conseillers que cette aide est éligible à ce type de projet accordant une subvention à hauteur de 10 000 euros dans la limite de 20 000 euros de dépenses éligibles.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour le remplacement à neuf de la partie ardoise du toit du bâtiment. Plusieurs sociétés ont décliné la demande face à l'ampleur et difficulté du travail.

Complexité au niveau de la réfection des fenêtres de type « œil de bœuf ».

Deux devis sont réceptionnés pour la partie toiture, un seul pour les fenêtres type « œil de bœuf ».

**Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité :**

- de confier à l'entreprise JBR Couverture la réfection de la partie toiture en ardoise pour un montant HT à hauteur de 57 833.40€**
- d'accepter le devis de l'ESAT du SEISAAM de Clermont en Argonne pour les travaux de menuiserie d'un montant égal à 2346.04€(fenêtres de type « œil de bœuf »).**
- de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2025 en préfecture de la Meuse,**
- de déposer une demande d'aide financière au titre du coup de pouce rural à la Région Grand Est**

- d'accepter le plan de financement de la réfection de la toiture de la mairie comme suit,
- de donner tous les pouvoirs au Maire pour signatures des documents administratifs et financiers sur ce dossier :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Aléas et imprévus (actualisation des devis ou travaux supplémentaires)		3008.97€		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
TOITURE ARDOISE	SARL JBR COUVERTURE	57 833.40€		
FENETRES DE TOIT	ESAT SEISAAM	2 346.04€		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>63 188.41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR			31 594.20€	50%
DSIL				
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional	Coup de pouce rural		10 000€	15.83%
Conseil départemental				
EPCI				
Autre collectivité				
à préciser				
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		41 594.20 €	#DIV/0!
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		21 594.21€	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			21 594.21 €	34.17%
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>63 188.41 €</b>	

## **2- ANALYSE DES OFFRES VIDEOPROTECTION**

Le projet d'installation de 5 caméras de vidéo protection avance, 3 sociétés ont répondues à notre demande de devis. Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont étudié les différents devis, exposent tous deux les variantes selon l'emplacement des caméras.

Il est décidé d'implanter une caméra à chaque entrée du village, une au centre et une rue Bel Air permettant d'observer les allers retours par les bois et protéger la salle des fêtes. M le Maire précise que la caméra rue Bel Air sera raccordée à l'électricité de l'atelier communal pour réduire les frais de raccordement et augmenter les vues sur la rue d'Avocourt.

Au Sud du village, le raccordement en électricité peut se faire de deux manières, en filaire (fil aérien) ou par la pose d'un coffret compteur comme au Nord (entrée/sortie vers Varennes en Argonne). Les conseillers font le choix de poser un coffret compteur.

Un abonnement mensuel d'environ 70€ pour la fibre + 30€ d'abonnement d'électricité est à prévoir.

### **Coût estimatif des travaux :**

**Losange** : raccordement point fibre obligatoire, le devis s'élève à un reste à charge pour la commune à hauteur de 16 250€ HT (part de la subvention Région déduite).

**Electricité** : pose de deux coffrets compteurs au Nord et Sud du village estimés à un coût de 2652 + abonnement mensuel

**EIFFAGE/** 29 330.40€ HT hors alimentation en électricité au Nord et Sud mais formation des utilisateurs comprise y compris après 2026.

**IRIS/** 31 460.35€ HT

**CITEOS/** 35 986.00€ HT alimentation électricité comprise en filaire

**Après en avoir délibéré, le CM vote ce projet et décide à l'unanimité :**

- d'accepter le devis Losange à hauteur de 16 250€ HT,**
- de contacter ENEDIS pour la pose de deux coffrets compteur au Nord et au Sud du village,**
- de choisir la société EIFFAGE pour l'implantation de 5 caméras de vidéoprotection avec un devis de 29 330.40€ HT**
- de solliciter ou actualiser la demande d'aide financière auprès de la Région Grand Est,**
- l'établissement du plan de financement se fera après un contact avec le technicien Eiffage,**
- de renoncer à la DETR, la priorité étant donné à la toiture de la mairie**
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents administratifs et financiers.**

## **3-SOLIDARITE A LA POPULATION DE MAYOTTE**

M le Maire propose d'apporter une aide financière à la population de Mayotte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de NEUVILLY EN ARGONNE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Neuville en Argonne contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don à hauteur de 150 euros à la Protection civile, réservé aux collectivités :

FNPC  
TOUR ESSOR  
14 RUE SCANDICCI  
93500 PANTIN

**Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,**

**Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité un don de 150 euros à la protection civile pour venir en aide à Mayotte.**

#### **4-ADHESION RGPD**

Le Maire explique au Conseil Municipal de Neuville en Argonne que le centre de gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité/l'établissement public soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données.

Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coûts et procédures.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce service.

**Le Conseil décide l'adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces rendues nécessaires pour l'application de celle-ci.**

#### **5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Point AEP/** suite à un mélange sanitaire de l'eau de nos sources avec de l'eau du forage d'Aubréville, un conseiller s'inquiète que l'eau des sources stagne dans la conduite sources/Neuville.

Diamètre de la conduite : 125mm-longueur 3600m soit 44m<sup>3</sup>

Consommation actuelle : 60m<sup>3</sup>/jour

Apport eau forage Aubréville : 10m<sup>3</sup>/jour

L'eau des sources est largement renouvelée tous les jours.

**CODECOM OM/** Lors du dernier conseil communautaire Argonne-Meuse du 10 décembre 2024, pour équilibrer le budget annexe ordures ménagères, il a été décidé d'augmenter la redevance des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

1 personne : +48%  
2-3 personnes : +34%  
4 à 7 personnes : +19%

Cette redevance comprend : enlèvement des OM recyclables et non recyclables (bacs gris) tous les 15 jours. Accès à la déchetterie de Clermont en Argonne, container verre dans la commune.

**PERSONNEL COMMUNAL/** M GEHIN s'est bien intégré, personne sérieuse et ordonnée.

**DIVERS/** Tour de table est fait :

- La question sur le remboursement du dégrèvement pour perte de récolte 2024 revient une nouvelle fois. Un dégrèvement pour pertes de récolte en 2024 a été diminué de la taxe foncière selon le revenu cadastral à tous les propriétaires de terres agricoles. La commune ne peut effectuer ce remboursement aux exploitants.

En effet, le Trésor Public a déjà refusé ce dégrèvement aux locataires de terrains loués par la commune selon le type de bail en cours (bail à ferme). Nous questionnerons de nouveau le service de gestion comptable.

- Préparation avec les enfants du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de la mairie-école. Des courriers sont rédigés à destination d'élèves de 6<sup>e</sup> d'un collège de Baie-Mahault.
- Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, à ce jour, factures reçues en mairie pour 4 chats stérilisés.
- L'équipement de la nouvelle cuisine à la salle des fêtes sera installé à compter du 5 février.
- Rencontre avec les forains pour préparer la prochaine fête patronale et mettre les différends de côté entre les parties (forains-comité des fêtes). Environ 300€ seront offerts par le comité des fêtes aux forains en faveur des enfants du village, la brocante sera à nouveau organisée le jour de la fête.
- Un conseiller demande où en est le projet d'installer une nouvelle aire de jeux : devant l'incapacité du conseil à trouver un consensus relatif à l'emplacement, le projet est gelé jusqu'aux prochaines élections.
- Vœux du Maire : il est demandé pourquoi cette cérémonie n'a pas eu lieu. Le Maire souligne qu'au vu du comportement observé lors des pots de l'amitié du 14 juillet et du 11 novembre 2024, celui-ci n'a pas souhaité procéder en janvier 2025 à la traditionnelle cérémonie des vœux.
- L'état des chemins communaux dégradés revient souvent dans les questions. Un budget sera alloué à leur réfection en 2025.
- Il est soulevé l'état poussiéreux du matériel exposé dans l'ancienne salle de classe, il aurait été judicieux de le nettoyer auparavant.
- La personne qui a percuté la borne devant la mairie est priée de se présenter en mairie.